

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-898
PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DE SIGNATURE
À MONSIEUR FRÉDÉRIC COVET

Direction des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 28 mars 2026,

VU la délibération n°DEL2026-075 désignant les membres de la commission d'appel d'offres,

VU l'arrêté n°ARR2026-431 donnant délégation de fonction à Monsieur Philippe RIVE dans différents domaines et notamment la commande publique,

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres n°2026-18 – Mise en propreté des locaux et espaces des bâtiments de la Ville de Dreux,

CONSIDÉRANT la procédure adaptée PA2611 - Pose et dépose des illuminations festives de fin d'année pour la Ville de Dreux, que Monsieur Philippe RIVE est administrateur de l'un des candidats ayant retiré le dossier de consultation des entreprises et qu'il doit donc se déplacer pour cette séance,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Philippe RIVE le 27 août 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric COVET, conseiller municipal, reçoit délégation de fonction de Président de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée pour le 27 août 2026 à 14 heures,

À ce titre il reçoit délégation de signature pour les procédures :

- n°2026-18 – Mise en propreté des locaux et espaces des bâtiments de la Ville de Dreux,
- PA2611 - Pose et dépose des illuminations festives de fin d'année pour la Ville de Dreux,

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Procureur de la République, sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la ville de Dreux,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 10 AOUT 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux
le

Publication et notification le



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA